

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413318201

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Archives départementales - Dépôt des archives de l'Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille souhaite déposer ses archives définitives publiques aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, en application de l'article R212-63 précité.

L'article R212-63 du code du patrimoine stipule que les archives des établissements publics nationaux sis hors de Paris peuvent être déposées par les Archives nationales aux Archives départementales avec l'accord du Conseil départemental.

Cette demande est motivée par le profond ancrage local de cette institution implantée depuis 1968 sur le campus universitaire de Luminy. Ce fonds représente en outre un complément de premier ordre aux multiples fonds d'architectes déjà présents aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Après avoir recueilli l'accord du Service interministériel des archives de France, il est proposé d'accepter le dépôt de ces archives.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL